

PUBLIE LE

18 DEC. 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2006 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Six, le 5 décembre 2006

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 5 décembre 2006 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Gisèle DEDIEU, Josette BÈS, Nicole ENGEL, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Anne-Marie ROSÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Josian VAYRE, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Élisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Joëlle FRANQUES, Christiane SÉGURA.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Jean-Claude De LAPANOUSE, Claude JULIEN, Jean-Pierre BOUCLY, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Doris HUCHEDÉ, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants : 38

N° 4 - 109 / 2006 : PARTICIPATION MÉDIATHÈQUES

Pilote : Finances et Budget

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Depuis 2003, dans le cadre de notre politique en faveur des équipements culturels, nous avons décidé de poursuivre et d'étendre la pratique d'accès aux médiathèques du territoire existant sur le territoire communautaire. Les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois peuvent ainsi accéder indifféremment aux services des médiathèques d'Albi, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry.

Sur la base de 6,10 €/hab., les habitants de la Communauté de Communes de l'Albigeois avaient accès à la médiathèque Pierre AMALRIC d'Albi.

L'objectif poursuivi est de promouvoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la lecture publique et l'accès aux techniques d'information.

Trois médiathèques existent aujourd'hui :

- Albi,
- Lescure d'Albigeois,
- Saint-Juéry.

Il est important de favoriser les échanges culturels entre les trois communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, tout en conservant les services de proximité existants et leurs modes de fonctionnement actuels.

L'accès à ces services est proposé en fonction du poids démographique pour les 14 communes ne disposant pas de médiathèque.

Les 3 communes sièges de médiathèques représentent 59 623 habitants

1. Les 14 autres communes, dénuées de ce type d'équipement, représentent 17 469 habitants.

Albi	49 106
Saint-Juéry	6 774
Lescure	3 743
Puygouzon	2 817
Marssac	2 450
Arthès	2 228
Castelnau de Lévis	1 448
Cambon	1 419
Le Séquestre	1 401
Cunac	1 188
Fréjairolles	1 003
Terressac	942
Saliès	661
Dénat	560
Carlus	569
Rouffiac	537
Labastide-Dénat	246
Total	77 092

Depuis 2003 il est proposé la prise en charge, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la pratique communautaire de la Communauté des Communes de l'Albigeois, pour l'ensemble des communes sur la base de 6,10 €/hab. pour les 17 469 habitants ne disposant pas d'équipement.

Le nombre d'habitants pris en compte est la population du recensement général de 1999 avec double compte.

Pour 2006, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prendra en charge 106 560, 90 € au bénéfice des trois médiathèques existantes au prorata des populations d'Albi, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry :

↳ ALBI :	$\frac{49\,106}{59\,623}$	= 82,36 %	=	87 763,56 €
↳ LESCURE :	$\frac{3\,743}{59\,623}$	= 6,28 %	=	6 692,02 €
↳ SAINT JUÉRY	$\frac{6\,774}{59\,623}$	= 11,36 %	=	12 105,32 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales?

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 novembre 2006,

CONSIDÉRANT que l'accès aux trois médiathèques de notre territoire relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DECIDE** l'accès aux médiathèques des Communes suivantes : Albi, Saint-Juéry, et Lescure d'Albigeois pour les habitants des 14 autres Communes de la Communauté d'Agglomération.

✚ **FIXE** la participation financière annuelle arrêtée à 6 Euros 10 par habitant qui sera supportée par le budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (base des populations issues du RG 1999), conformément au tableau ci-dessus présenté.

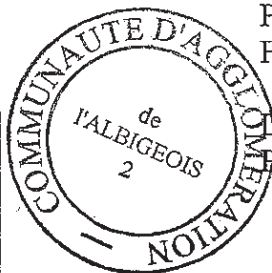
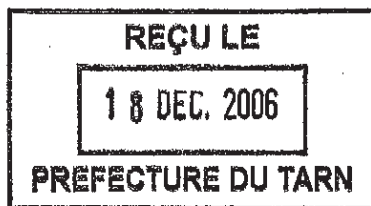
✚ **DIT QUE** chacune des Communes sièges de médiathèque percevra le montant suivant :

Albi : 87 763,56 €

Saint-Juéry : 12 105,32 €

Lescure d'Albigeois : 6 692,02 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à signer tous les documents qui en découlent.



Pour extrait conforme,
Fait le 5 Décembre 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

